

# Amicale Laïque de Côte Chaude

Association loi 1901
11 Rue André Chénier

42000 SAINT-ETIENNE

SIREN: 776378531

Rapports du Commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2024

Vda est membre du groupe Avvens

17 B Rue de la Presse – BP 90266 – 42016 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48 – www.crowe-avvens.fr
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON
SAS au capital de 274 390 euros - RCS St-Etienne 347 679 243 - TVA intracommunautaire FR39347679243



# Amicale Laïque de Côte Chaude

Association loi 1901 11 Rue André Chénier

42000 SAINT-ETIENNE SIREN: 776378531

# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Vda est membre du groupe Avvens
17 B Rue de la Presse – BP 90266 – 42016 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48 – www.crowe-avvens.fr
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON
SAS au capital de 274 390 euros - RCS St-Etienne 347 679 243 - TVA intracommunautaire FR39347679243

# Amicale Laïque de Côte Chaude

Association loi 1901 11 Rue André Chénier

42000 SAINT-ETIENNE SIREN: 776378531

Aux Adhérents de l'association Amicale Laïque de Côte Chaude

# 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Amicale Laïque de Côte Chaude relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

# 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

# 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

# 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

# Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# 6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Etienne, le 31 mars 2025

Vda

Membre de Crowe Global

Commissaire aux/comptes

Alexandre DAGNAUD

Associé

# Annexe Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

### En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN

	Du 01/01/	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		
Actif	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 146.47	171 432.10	8 714.37	13 696.74
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	180 146.47	171 432.10	8 714.37	13 696.74
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	174.72		174.72	174.72
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	174.72		174.72	174.72
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	180 321.19	171 432.10	8 889.09	13 871.46
STOCKS ET EN-COURS	1 781.04		1 781.04	15 431.02
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	1 781.04		1 781.04	15 431.02
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	66 154.95	1-0-0	66 154.95	64 805.38
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	66 154.95		66 154.95	64 805.38
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	62 792.26		62 792.26	90 611.26
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	115 762.32		115 762.32	102 248.85
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 557.11	Maria de la	5 557.11	account of the
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	252 047.68		252 047.68	273 096.51
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)		The Til	STYLP I	
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	432 368.87	171 432.10	260 936.77	286 967.97

Cloé comptabilité v2024 Page 1 de 2

# BILAN

Desett	31/12/2024	31.12.2023
Passif	Montant	Total
CAPITAL	200 652.74	200 652.74
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-26 774.17	23 635.71
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-12 374.76	-50 409,88
SITUATION NETTE (1)	161 503.81	173 878.57
AUTRES FONDS	7.067.05	12 289,35
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 967.95	12 209,3
PROVISIONS REGLEMENTEES	7 967.95	12 289.38
TOTAL FONDS (2)	169 471.76	186 167.92
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	100 47 1.70	100 101.02
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		a Franki H.V
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		billeter.
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		-161.10
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	82 132.85	90 350.12
DETTES DIVERSES	32 102.00	
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	9 332,16	10 332,96
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0 002,10	278,0
	04 405 04	400 000 0
TOTAL DETTES (5) ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)	91 465.01	100 800.08
Edition of Court Manie (a)		
	260 936.77	286 967.97

Cloé comptabilité v2024 Page 2 de 2

# COMPTE DE RESULTAT

### Sélection période du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Toutes les écritures

	Du 01/01/2024 a	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	18 141.52		13 909.01
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	288 535.83		284 613.03
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		288 535,83	284 613.03
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	205 747.24		175 091.07
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 962.54		3 135.00
DONS MANUELS	6 962.54		3 135,00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		212 709.78	178 226.07
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	50 955.93		37 786.56
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	43 371.57		45 996.22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		613 714.63	560 530.89
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK	13 649.98		-3 336.71
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	191 545.95		181 427.99
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 074.05		8 089.76
SALAIRES ET TRAITEMENTS	341 006.35		361 502.02
CHARGES SOCIALES	90 958.00		97 570.62
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	4 982.37		5 206,85
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1 335.92		565,58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		654 552.62	651 026.11
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-40 837.99	-90 495.22

# AMICALE LAIQUE COTE CHAUDE SAINT ETIENNE

# COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024	au 31/12/2024	31.12.2023	
	Montant	Total	Total	
PRODUITS FINANCIERS				
DE PARTICIPATION				
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 627.83		615.91	
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22 181.00		35 810.00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		23 808.83	36 425.91	
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			Grista (1714 sa	
RESULTAT FINANCIER (3-4)		23 808.83	36 425,91	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION			8 690.47	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 671.40		4 321.40	
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		4 671.40	13 011.87	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	17.00		9 352.44	
SUR OPERATION EN CAPITAL				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	is:			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)	Kala Jan 1	17.00	9 352.44	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	La Santi Face Hill	4 654.40	3 659.43	

Cloé comptabilité v2024 Page 2 de 4

# AMICALE LAIQUE COTE CHAUDE SAINT ETIENNE

# COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		642 194.86	609 968.67
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)	CTALL ALLES	654 569.62	660 378.55
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		12 374,76	50 409.88
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	332 876.70		308 093.65
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		332 876.70	308 093.65
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	332 876.70		308 093.65
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		332 876.70	308 093,65

Cloé comptabilité v2024 Page 3 de 4

## COMPTE DE RESULTAT

### **EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
t part	TOTAL (871)	6.00	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		8711000	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATERIEL	192 133.05
8611000	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MATERI	192 133.05	8713000	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	140 743.65
8613000	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	140 743.65	27/21	TOTAL (861)	332 876.70
FILE	Total charges contributions volontaires	332 876.70		Total produits contributions volontaires	332 876.70

Cloé comptabilité v2024 Page 4 de 4

# **ANNEXE**

# AMICALE LAIQUE DE COTE CHAUDE

# **EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Elle forme avec ces deux états un tout indissociable.

# **SOMMAIRE**

I – RÈGLES ET MÉTHODES comptables	2
1.1 – Règles générales	2
1.2 - Immobilisations	2
1.3 – Stocks	
1.4 – Valeurs Mobilières de placement	
II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RE	ESULTAT3
2.0 – Faits marquants de l'exercice	3
2.0.1 Changement de présentation	3
2.1 - Engagements donnés	3
2.2 - Rémunérations	3
2.3 - Etat des charges à payer, Produits à recevoir, Charges et Produits constatés d'avance	
2.4 - Tableau des mouvements d'immobilisations (montants bruts)	
2.5 - Tableau des mouvements des amortissements	
2.6 - Tableau des provisions	
2.7 - Fonds propres – projets associatifs et fonds dédiés	4
2.8 – Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	
2.9 – Contributions en Nature	
2.10 - Subventions d'exploitations	

# I – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : Amicale Laïque de Côte-Chaude

Activité de l'association : activité d'amicale laïque, de centre de loisirs, de club sportif.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 260 936,77 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -12 374,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les notes ou tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1.1 - Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, du plan comptable général. (Règlement ANC n°2014-03) et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'incidence décrite ci-après de la première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 05 Décembre 2018;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

### 1.2 - Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée de vie normale des biens, selon le mode linéaire, à savoir :

- Immobilisations spécifiques : 3 à 10 ans

- Matériel divers : 3 à 15 ans

- Matériel financé par la CAF et la Ville de Saint-Etienne : 5 à 15 ans

- Matériel de transport : 7 ans

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

- Installations, Agencements: 5 à 10 ans

Dès lors que la valeur réelle de l'immobilisation est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

### 1.3 - Stocks

Les stocks sont enregistrés au dernier prix d'achat connu. Si leur valeur réelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### 1.4 - Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur initiale. Les moins-values ou plus-values ne sont enregistrées que lors de « déblocage » de fonds. En 2024, la plus-value s'élève à 22 181,00 euros.

# <u>II - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU</u> COMPTE DE RESULTAT

### 2.0 - Faits marquants de l'exercice

### 2.0.1 Changement de présentation

Pas de changement sur cet exercice

### 2.1 - Engagements donnés

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe. Les paramètres retenus pour le calcul des indemnités de départ à la retraite ont été : la convention collective et le salaire annuel du personnel permanent. L'engagement s'élève à 72 820 €.

### 2.2 - Rémunérations

Les membres bénévoles de cette association n'étant pas rémunérés, la communication de cette information n'est pas fournie car elle consisterait à donner une information à titre personnel.

### 2.3 - Etat des charges à payer, Produits à recevoir, Charges et Produits constatés d'avance

Voir tableau 2051C.

2.4 - Tableau des mouvements d'immobilisations (montants bruts)

<u>IMMOBILISATIONS</u>	31/12/2023	Acquisitions	<u>Diminutions</u>	31/12/2024
Immobilisations spécifiques	20 547,25		5 356,60	15 190,65
Matériel	56 215,07			56 215,07
Matériel CAF	16 978,79			16 978,79
Matériel ville de St-Etienne	11 209,88			11 209,88
Matériel de transport	41 807,00			41 807,00
Matériel de bureau et informatique	17 341,18			17 341,18
Install générales, agencement	21 403,90			21 403,90
Autres titres immobilisés	174,72			174,72
Prêts au personnel	-			H
Avances sur immobilisations	-			-
TOTAL	185 677,79	_	5 356,60	180 321,19

# 2.5 - Tableau des mouvements des amortissements

AMORT.  IMMOBILISATIONS	31/12/2023	<u>Dotations</u>	Diminution	Reclassement de compte à compte	31/12/2024
Immobilisations spécifiques	19 994,70	80,00	5 356,60		14 718,10
Matériel Divers	55 612,84	70,00		258,36	55 941,20
Matériel CAF	17 237,15			- 258,36	16 978,79
Matériel Ville Saint-Etienne	11 209,88				11 209,88
Matériel de transport	29 517,65	4 321,40			33 839,05
Matériel de bureau et informatique	16 830,21	510,97			17 341,18
Install. Générales, agencements	21 403,90				21 403,90
TOTAL	171 806,33	4 982,37	5 356,60	-	171 432,10

# 2.6 - Tableau des provisions

PROVISIONS	<u>Début</u> <u>d'exercice</u>	<u>Dotations</u>	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour pensions et obligations Autres provisions pour risques et charges Sur comptes clients				
TOTAL				

# 2.7 - Fonds propres – projets associatifs et fonds dédiés

FONDS PROPRES	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
103 Fonds associatifs	200 652,74			200 652,74
106110 Réserve Gén.	_			1
110000 RAN	23 635,71	-	50 409,88	- 26 774,17
119000 RAN débiteur	-			-
120000 Résultat N-1	- 50 409,88	-	- 50 409,88	-
129000 Résultat N	-		12 374,76	- 12 374,76
115001 Réserv Financ	_			-
194000 Fonds Dédiés	-			1
131700 Subvention	21 607,00			21 607,00
139700 Amort Subventions	- 9317,65		4 321,40	- 13 639,05
TOTAL	186 167,92	-	16 696,16	169 471,76

### 2.8 - Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

	Evaluation au bilan en Euros	Dernier prix du marché en Euros
Valeurs mobilières de placement	62 792,26	216 098,00

### 2.9 - Contributions en Nature

	31/12/2024	31/12/2023			
Ressources					
Bénévolat	140 743,65	115 960,60			
Prestation en nature	192 133,05	192 133,05			
Dons en nature	-	Int			
TOTAL	332 876,70	308 093,65			
Emplois					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite	192 133,05	192 133,05			
Prestations	-	-			
Personnel bénévoles	140 743,65	115 960,60			
TOTAL	332 876,70	308 093,65			

Suivant la convention avec la ville de Saint-Etienne, l'Amicale Laïque de Côte-Chaude bénéficie de la mise à disposition de locaux situés 11 et 18 rue André Chénier, du boulodrome dans la même rue, 2 rue Noël Blacet (ex-Maison de Quartier), 12 place de la République et 6 allée Vital Descos.

Le montant de la contribution figure dans la convention de mise à disposition des locaux datée du 28 novembre 2019. Le total des contributions a été évalué à 192 133,05 Euros pour l'exercice. Conformément aux nouvelles dispositions du nouveau règlement comptable 2018-06 le montant des contributions volontaires concernant le personnel bénévole est valorisé à 140 743,65 Euros au 31/12/2024.

# 2.10 – Subventions d'exploitations

	<u>U.E</u>	<u>Etat</u>	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitations	-	12 436,50	40 880,50	30 729,36	121 700,88	205 747,24
Subventions d'équilibre	-	-	-	1	-	-
Subventions d'investissements	-	_	-	-	-	-
TOTAL	-	12 436,50	40 880,50	30 729,36	121 700,88	205 747,24

# 2.11 - 'Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice Néant

### 2.12 - Autres

Fournisseurs FNP	Au 31/12/2024
Honoraires	5 700,00
Activités	1 511,15
Alimentations, Boissons	1 704,57
Matériel Pédagogique	163,15
Licences	79,35
Autres	173,94
TOTAL	9 332,16

Charges constatées d'avance	Au 31/12/2024
Assurance	5 557,11
TOTAL	5 557,11

Produits constatés d'avance	Au 31/12/2024
Autres	278,07
TOTAL	278,07

Produits à recevoir	Au 31/12/2024
CAF (subventions)	52 204,51
Autres aides publiques	6 398,65
Formations / remboursements	2 835,76
Autres créances	3 790,28
TOTAL	65 229,20